

Vous prendrez bien un peu de nitrates et de pesticides avec votre eau "potable" !!!

La qualité de l'eau « potable » que nous consommons se dégrade depuis de nombreuses années.

Nitrates : danger pour la santé des nourrissons et des femmes enceintes. L'eau pompée au captage du Plessis-Pas-Brunet dépasse en permanence la norme de 0,50 mg/l sur 2 forages et les autres forages continuent à se rapprocher de cette limite. Il faut diluer l'eau du captage avec celle de Mazerolles pour distribuer de l'eau conforme.

Pesticides : en 2019 les normes ont été dépassées dans l'eau distribuée pendant 200 jours. Malgré une légère amélioration la station de traitement actuelle ne permet pas de les retirer de l'eau pompée pour respecter les limites. Une nouvelle usine va être construite pour 6,5 millions d'euros et un coût de fonctionnement de 200 à 300 000€ par an à la charge des consommateurs.

Qui est responsable de cette situation ?

L'Etat qui ne fait pas évoluer la réglementation. Le plan écophyto-1 devait réduire l'usage des pesticides de 50 % entre 2009 et 2018. A l'issue de ce plan la consommation de pesticides par l'agriculture a augmenté de 22%. L'objectif de réduction est reporté à 2025 par le plan écophyto-2. L'usage des insecticides néonicotinoïdes continue à décimer la biodiversité et les insectes pollinisateurs. Les agriculteurs bio reçoivent très peu de subventions publiques.

Les agriculteurs qui on fait des choix de modèles de production très dépendants des engrais chimiques et des pesticides. Sur la zone d'alimentation du captage (environ 3000 Ha) on a surtout des cultures légumières de plein champ, du maïs, des céréales, du colza ; cultures qui alimentent la nappe en nitrates et pesticides. D'autres modes de production sont possibles, bio notamment. Des agriculteurs ont fait ce choix sur le territoire mais ils sont peu nombreux.

Les consommateurs qui ne suivent plus la croissance de la production en bio. Plusieurs causes à ce recul : le prix (mais il est possible de consommer bio sans dépenser plus), la multiplication des labels de qualité (HVE, ...) qui visent à reprendre des parts de marché sur les produits bio et qui sèment le trouble chez les consommateurs. Si vous achetez des haricots verts bio, Daucy demandera aux agriculteurs de Nort-sur-Erdre de produire en bio.

Un plan d'actions pour réduire les nitrates et les pesticides dans l'eau brute issue du captage.

L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 autorise Atlantic'eau à continuer la distribution de l'eau potable issue du captage du Plessis-Pas-Brunet pendant 3 ans malgré la non-conformité pour la teneur en pesticide (ESA-métolachlore). Cette autorisation est assortie de deux obligations :

- Construire une nouvelle usine de traitement permettant de réduire la teneur en pesticides en dessous de la norme.

- Elaborer, avant le 30 juin 2021, avec les agriculteurs concernés, un plan d'actions de 3ans visant à réduire les nitrates et les pesticides dans la nappe.

Le plan d'actions a pris du retard du fait des réticences des agriculteurs. Il devrait être validé par la préfecture en avril 2022.

Les points essentiels du plan d'actions :

- Atlantic'eau apporte une aide au financement des équipements de désherbage mécanique et au coût de leur utilisation sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage (3000 Ha).

- Les agriculteurs s'engagent à ne plus utiliser le S-métolachlore comme herbicide sur les 3000 Ha et plus du tout de pesticides sur 113 Ha à proximité des forages.

- Les reliquats azotés sur les parcelles les plus proches du captage (777 Ha) sont analysés après les cultures : objectif <40 mg/l de nitrates.

- Atlantic'eau collectera auprès de l'association des agriculteurs (Agri-eau-Nort) les données de leurs cultures chaque année (surfaces et pratiques de fertilisation et traitements) pour établir un bilan annuel qui sera présenté au COPIL.

Ce qui manque dans ce plan d'actions :

- Des dispositions pour réduire les nitrates sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage (pas seulement ¼ de la surface).

- La communication à Atlantic'eau des molécules utilisées sur les parcelles pour optimiser les analyses dans l'eau.

- La réservation de surfaces pour l'installation d'agriculteurs en bio lors des départs en retraite au lieu d'accroître la taille des exploitations existantes.

Mais il vaut mieux un plan d'actions insuffisant que pas de plan d'actions du tout !

Vous prendrez bien un peu de nitrates et de pesticides avec votre eau "potable" !!!

La qualité de l'eau « potable » que nous consommons se dégrade depuis de nombreuses années.

Nitrates : danger pour la santé des nourrissons et des femmes enceintes. L'eau pompée au captage du Plessis-Pas-Brunet dépasse en permanence la norme de 0,50 mg/l sur 2 forages et les autres forages continuent à se rapprocher de cette limite. Il faut diluer l'eau du captage avec celle de Mazerolles pour distribuer de l'eau conforme.

Pesticides : en 2019 les normes ont été dépassées dans l'eau distribuée pendant 200 jours. Malgré une légère amélioration la station de traitement actuelle ne permet pas de les retirer de l'eau pompée pour respecter les limites. Une nouvelle usine va être construite pour 6,5 millions d'euros et un coût de fonctionnement de 200 à 300 000€ par an à la charge des consommateurs.

Qui est responsable de cette situation ?

L'Etat qui ne fait pas évoluer la réglementation. Le plan écophyto-1 devait réduire l'usage des pesticides de 50 % entre 2009 et 2018. A l'issue de ce plan la consommation de pesticides par l'agriculture a augmenté de 22%. L'objectif de réduction est reporté à 2025 par le plan écophyto-2. L'usage des insecticides néonicotinoïdes continue à décimer la biodiversité et les insectes pollinisateurs. Les agriculteurs bio reçoivent très peu de subventions publiques.

Les agriculteurs qui on fait des choix de modèles de production très dépendants des engrais chimiques et des pesticides. Sur la zone d'alimentation du captage (environ 3000 Ha) on a surtout des cultures légumières de plein champ, du maïs, des céréales, du colza ; cultures qui alimentent la nappe en nitrates et pesticides. D'autres modes de production sont possibles, bio notamment. Des agriculteurs ont fait ce choix sur le territoire mais ils sont peu nombreux.

Les consommateurs qui ne suivent plus la croissance de la production en bio. Plusieurs causes à ce recul : le prix (mais il est possible de consommer bio sans dépenser plus), la multiplication des labels de qualité (HVE, ...) qui visent à reprendre des parts de marché sur les produits bio et qui sèment le trouble chez les consommateurs. Si vous achetez des haricots verts bio, Daucy demandera aux agriculteurs de Nort-sur-Erdre de produire en bio.

Un plan d'actions pour réduire les nitrates et les pesticides dans l'eau brute issue du captage.

L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 autorise Atlantic'eau à continuer la distribution de l'eau potable issue du captage du Plessis-Pas-Brunet pendant 3 ans malgré la non-conformité pour la teneur en pesticide (ESA-métolachlore). Cette autorisation est assortie de deux obligations :

- Construire une nouvelle usine de traitement permettant de réduire la teneur en pesticides en dessous de la norme.

- Elaborer, avant le 30 juin 2021, avec les agriculteurs concernés, un plan d'actions de 3ans visant à réduire les nitrates et les pesticides dans la nappe.

Le plan d'actions a pris du retard du fait des réticences des agriculteurs. Il devrait être validé par la préfecture en avril 2022.

Les points essentiels du plan d'actions :

- Atlantic'eau apporte une aide au financement des équipements de désherbage mécanique et au coût de leur utilisation sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage (3000 Ha).

- Les agriculteurs s'engagent à ne plus utiliser le S-métolachlore comme herbicide sur les 3000 Ha et plus du tout de pesticides sur 113 Ha à proximité des forages.

- Les reliquats azotés sur les parcelles les plus proches du captage (777 Ha) sont analysés après les cultures : objectif <40 mg/l de nitrates.

- Atlantic'eau collectera auprès de l'association des agriculteurs (Agri-eau-Nort) les données de leurs cultures chaque année (surfaces et pratiques de fertilisation et traitements) pour établir un bilan annuel qui sera présenté au COPIL.

Ce qui manque dans ce plan d'actions :

- Des dispositions pour réduire les nitrates sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage (pas seulement ¼ de la surface).

- La communication à Atlantic'eau des molécules utilisées sur les parcelles pour optimiser les analyses dans l'eau.

- La réservation de surfaces pour l'installation d'agriculteurs en bio lors des départs en retraite au lieu d'accroître la taille des exploitations existantes.

Mais il vaut mieux un plan d'actions insuffisant que pas de plan d'actions du tout !